

Les systèmes nationaux de compensation des émissions de CO2 compromettent l'introduction de CORSIA

Une taxe sur le CO2 pour le transport aérien ne peut prendre effet que si elle est introduite au niveau international. Par conséquent, Aerosuisse, la fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses, s'engage pour le système de compensation CORSIA adopté par la communauté internationale en 2016 en tant qu'instrument de la lutte contre le changement climatique.

« Les taxes nationales sur le CO2 pour l'aviation compromettent CORSIA, ce qui a été mis en évidence lors de l'assemblée générale de l'OACI qui se termine le 4 octobre », constate le président d'Aerosuisse et conseiller national Thomas Hurter, et il ajoute : « Plus nous prenons de propres mesures, moins est l'intérêt des autres états de participer à CORSIA. »

Exclure une charge double

L'adoption du système de compensation CORSIA par la communauté internationale en 2016 en tant qu'instrument global de la lutte contre le changement climatique représente un énorme progrès et CORSIA devrait être lancé en 2020. Par conséquent, il est déterminant et prioritaire pour Aerosuisse que l'introduction de CORSIA ne soit pas compromise. Aerosuisse rappelle, que pour la poursuite de la mise en œuvre il est important de veiller à ce que les compagnies aériennes européennes ne soient pas soumises à une charge double à cause de CORSIA et du commerce européen des émissions.

CORSIA prend effet à partir de 2020

CORSIA assure que le trafic aérien global augmentera de façon neutre à partir de 2020. Pour ce faire, les compagnies aériennes financent globalement des projets de réduction du CO2 et de protection climatique certifiés par l'OACI – des projets où les émissions du trafic aérien sont compensées de manière proportionnelle. L'aviation internationale a appuyé cette décision – environ 90 pour cent des nations y participent – et elle s'est engagée à fond au préalable afin que les états introduisent cette tarification du CO2.

Intégrer les pays hésitants

Pour Aerosuisse, la priorité est de tout faire pour assurer l'introduction rapide de CORSIA : « Il est essentiel que le système CORSIA coordonné au niveau

international puisse être réellement mis en œuvre. Les gouvernements européens doivent s'engager à convaincre les pays encore hésitants d'y participer au lieu de créer leurs propres systèmes de compensation », ainsi les conclusions du conseiller national Thomas Hurter.

Pour obtenir des informations complémentaires veuillez contacter le conseiller national Thomas Hurter, président d'AEROSUISSE : 079 634 51 79

Fondée en 1968 en qualité de fédération faîtière, Aerosuisse défend les intérêts de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses et veille à préserver leurs moyens d'existence. Elle exerce son influence sur la législation dans ces deux domaines. Aerosuisse regroupe aujourd'hui plus de 150 entreprises et organisations : compagnies aériennes de lignes et de charters, aéroports nationaux et régionaux, aérodromes, sociétés d'assistance au sol, services de la navigation aérienne, entreprises de maintenance, fabricants d'avions et de composants, Forces Aériennes Suisses, entreprises de l'industrie aérospatiale, écoles de pilotage, entreprises de services tournées vers l'aéronautique ainsi que toutes les associations importantes de l'aéronautique suisse et, au sens large, des entreprises liées à l'aéronautique et à l'aérospatiale suisses.